



2015- 01 - OUVERTURE DE SÉANCE
02- PROVINCE DE QUÉBEC
40 M.R.C. LES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Benjamin, ce **17 février 2015** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 M. Roger Caron

Siège # 2 M. Nelson Poulin

Siège # 3 M. Normand Poulin

Siège # 4 M. Joey Veilleux

Siège # 5 M. Claude Mathieu

Siège # 6 M. Laurier Poulin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Martine Boulet

Mme France Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

Considérant qu'il y a lieu de faire une séance spéciale après avoir effectué l'analyse des soumissions reçues pour le camion 10 roues avec équipements à neige;

Considérant que tous les membres du Conseil sont présents;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Normand Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une séance spéciale soit ouverte à 19 heures.

ADOPTÉE

2015-02-41 02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

Conseillers Signatures

#1 Roger
Caron

#3 Nancy
Mathieu

#5 Claude
Mathieu

Conseillers Signatures

#2 Nelson
Poulin

#4 Joey
Veilleux

#6 Laurier
Poulin

ADOPTÉE

2015-02-42

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Soumissions camion 10 roues avec équipements à neige

04.02 - Adoption règlement d'emprunt #371-15 (Chargeur sur roues)

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nelson Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 3 mars 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

04 - SUJETS À DISCUTER

Toutes les discussions portent sur la non-conformité des soumissions reçues pour le camion 10 roues neuf avec équipement à neige ainsi que sur le règlement d'emprunt.

2015-02-43

04.01 - Soumissions camion 10 roues avec équipements à neige

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission mais qu'aucun d'entre eux n'a réussi à atteindre les exigences de l'appel d'offre;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile d'évaluer certaines spécifications et/ou équivalents et qu'il y a ambiguïté dans les équivalents proposés par les deux (2) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que certains éléments non conformes ont une importance majeure pour la municipalité et concernent les deux (2) soumissionnaires; et ce sans faveur de l'un par rapport à l'autre;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nelson Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil rejette l'ensemble des soumissions et recommence le processus d'appel d'offre tout en réévaluant certaines exigences.

ADOPTÉE

2015-02-44

04.02 - Adoption règlement d'emprunt #371-15 (Chargeur sur roues)

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 novembre 2014 mais que le projet revu vise seulement l'acquisition d'un chargeur sur roues;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Règlement d'emprunt #371-15 décrétant une dépense de 215 885,80 \$ et un emprunt de 90 885,80 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues neuf avec équipements à neige, soit et est adopté.

ADOPTÉE

05 - VARIA

Aucun varia.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2015-02-45

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 19h20.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Veilleux,
Mairesse

France
Directrice générale & sec.-trés.

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet, Mairesse